

### **Mobiliers urbains végétalisés : JC Decaux confirme les bénéfices pour la Protection des Oiseaux**

A l'occasion de la Journée internationale de la biodiversité du 22 mai, JCDecaux numéro un mondial de la communication extérieure, présente avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux un bilan prometteur de l'expérimentation de végétalisation de 19 mobiliers urbains, menée depuis avril 2024 entre le Jardin du Luxembourg et le Jardin des Plantes à Paris.

Intégrés dans une stratégie globale de continuité écologique entre parcs et espaces arborés les espaces végétalisés par JCDecaux se transforment en micro-écosystèmes occupés par une grande diversité d'essences végétales, d'insectes et d'oiseaux. Cette initiative démontre son efficacité face à la fragilisation de la biodiversité urbaine. Depuis 2024, les nidifications se répètent et augmentent chaque année dans les 17 nichoirs du parcours. Entre avril et mai 2026, 8 nichoirs ont été occupés par des mésanges charbonnières ou par des mésanges bleues qui ont donné naissance à une vingtaine

d'oisillons. Les espaces végétalisés par de nombreuses essences nectarifères sélectionnées par une équipe d'écologues attirent une grande diversité d'insectes dont 11 espèces pollinisatrices identifiées (abeilles domestiques, bourdons, papillons, etc.). Cette fréquentation confirme l'attractivité écologique des dispositifs et la qualité des aménagements qui se transforment en véritables refuges pour la biodiversité. Qu'elles soient de rupture ou d'amélioration incrémentale, les innovations de

JCDecaux participent à la qualité de vie en ville. Après de nouveaux produits et services inventés par JCDecaux (Abribus®, MUPIs, sanitaires publics à entretien automatique, vélos en libre-service et mobilier digital), la végétalisation des mobiliers urbains s'inscrit dans la continuité de cette dynamique. Elle s'appuie sur le modèle vertueux de JCDecaux, où la communication des marques finance des services d'utilité publique au bénéfice des collectivités et de l'intérêt général.

Jean-Charles Decaux, Président du Directoire et Co-Directeur Général de JCDecaux, a déclaré : « Innover est dans l'ADN de JCDecaux. Depuis 1964, notre mission est d'améliorer la qualité de vie en ville en proposant aux collectivités des services et des mobiliers urbains esthétiques, utiles, bien entretenus et durables, entièrement financés par la communication des entreprises. Mener cette initiative, en collaboration avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux nous permet de renforcer notre expertise. Forts de ces enseignements, nous poursuivons cette dynamique en installant de nouveaux nichoirs, notamment sur les Abribus® déjà végétalisés afin d'offrir des conditions optimales d'accueil pour les autres espèces d'oiseaux. Cette expérimentation démontre que le mobilier urbain peut devenir un véritable maillon de la continuité écologique »

### **Transformer les massifs urbains en refuges pour la biodiversité : Le nouveau pari des villes**

Aujourd'hui, toutes les villes disposent de plates-bandes fleuries avec l'objectif d'embellir la ville. Mais derrière ces décors colorés, les choix floraux restent largement standardisés, dictés par des catalogues similaires, des impératifs budgétaires et des critères esthétiques, sans toujours tenir compte des spécificités climatiques locales. Une logique qu'il devient urgent de revoir, estime Alice Michelot-Antalik, professeure en agroécologie (UMR LAE - Université de Lorraine / INRAE). « C'est un enjeu majeur car nous constatons que dans les milieux agricoles, malheureusement, l'usage de pesticides entraîne un déclin préoccupant des pollinisateurs. Les villes sont donc identifiées comme des points potentiels de refuge, à condition d'être bien aménagées ». Dans ce contexte, le projet européen URBLOOM lancée en 2026 a pour ambition d'aménager les villes comme des refuges de biodiversité. Coordonné à Nancy par Alice Michelot-Antalik et le Laboratoire Agronomie et Environnement (UMR LAE UL-INRAE), ce programme mise sur une démarche co-construite avec les acteurs locaux. Dans neuf villes européennes, réparties entre la France, l'Espagne, la Suisse et l'Alle-

magne, et couvrant trois grandes régions bioclimatiques, le projet va expérimenter des aménagements floraux à la fois créatifs, résilients et durables.

Unys est une alliance inédite entre dix acteurs majeurs de la recherche publique et de l'innovation en Lorraine –

Université de Lorraine, CNRS, CHRU de Nancy, INRAE, Inria, AgroParisTech, Georgia Tech Europe, l'Incubateur Lorrain, la filiale UL Propuls et la SATT Sayens – réunis pour renforcer les synergies entre la recherche académique et le monde socio-économique).

### **Aides à domicile : Majoration des indemnités kilométriques**

Les fédérations de l'aide à domicile non lucrative accueillent avec satisfaction et soulagement la publication au Journal officiel, ce vendredi 29 mai, de l'arrêté d'agrément des avenants n°75 et n°76 de la convention collective de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD). Cette publication marque une étape importante et très attendue pour l'ensemble des structures et des professionnels de la Branche. L'avenant n°75 prévoit une revalorisation salariale conventionnelle, tandis que l'avenant n°76 acte une revalorisation des indemnités kilométriques, sujet particulièrement crucial dans un contexte de hausse durable des coûts de carburant et de forte mobilité professionnelle des intervenants à domicile. Ces annonces avaient été évoquées par Sébastien Lecornu, le 21 mai, consacrée aux mesures de soutien face à l'augmentation des prix des carburants. La publication de cet arrêté d'agrément constitue aujourd'hui une reconnaissance concrète de l'engagement quotidien des professionnels des services d'aide et de soins à domicile non lucratifs, qui interviennent auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des familles fragilisées et plus largement des publics les plus vulnérables. Les fédérations de l'USB-Domicile demeurent donc pleinement mobilisées pour poursuivre les travaux engagés en faveur de la reconnaissance des métiers de l'autonomie et du prendre soin.